

PRIÈRES.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le dix-septième rapport de l'Examineur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le JEUDI 5 mai 1960.

Conformément à la Règle 111, article 2 du Règlement du Sénat, l'Examineur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son dix-septième rapport—

Votre Examineur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Frederick Walter Hembling Hill et autres personnes, de la cité de Regina, province de la Saskatchewan, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Western Surety Company".

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examineur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Exemplaire de l'arrêté ministériel C.P. 1960-70, en date du 19 janvier 1960, concernant des prêts consentis à l'occasion à la Caisse d'assurance-chômage, rendu en conformité de l'article 86 de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre 50 des Statuts révisés de 1955. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Hnatyshyn présente au Sénat un Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 11 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur McLean, du comité permanent des Relations commerciales du Canada, auquel a été déféré le Bill S-28, intitulé: "Loi concernant un accord commercial entre le Canada et l'Australie", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.